

## Le pouvoir féminin dans *Le Contrat de mariage* de Balzac

*Le Contrat de mariage* (1835) ayant pour thème la bataille juridique entre le mari et la femme sur le contrat matrimonial, fait partie de la série de romans juridiques de *La Comédie humaine*, avec *Gobseck*, *L'Interdiction*, *Le Colonel Chabert*, etc. Mais à la différence des autres œuvres, l'auteur met en lumière dans ce roman le pouvoir féminin provenant du lien étroit entre la mère et la fille. Nous nous proposons donc d'examiner de quelle signification est investi ce pouvoir féminin.

### I. La nature diabolique du couple féminin

Comme le titre de cet ouvrage l'indique bien, il s'agit ici du contrat qui fixe le régime des biens des époux pendant le mariage, et Balzac nous montre les manœuvres auxquelles a recours chacune des parties intéressées, par l'intermédiaire du notaire, afin de faire tourner l'affaire à son profit. A force de termes militaires tels que « victoire », « défaite », et « champ de bataille », l'auteur dépeint le processus du mariage comme une sorte de guerre, où s'opposent le clan Evangélista mère et fille, et le futur époux, Paul de Manerville. Ces deux camps représentent sur divers plans les anciennes valeurs chez l'un, et les nouvelles chez l'autre : du côté de Paul, se range le vieux notaire Mathias, dont la probité et le dévouement à la grande maison sont intransigeants, alors que du côté de Natalie, sa future, se situe le jeune notaire Solonet, avide bourgeois de la nouvelle espèce, qui ne craint pas de commettre quelques indécidatesses morales. Tandis que la fortune de Paul consiste essentiellement dans ses terrains, celle de M<sup>me</sup> Evangélista ne se compose que de son hôtel, de rentes de

cinq pour cent, et de ses bijoux. Mathias fait remarquer « la différence qui existe entre les placements territoriaux dont le capital est énorme, qui va croissant, et les revenus de la dot dont le capital est sujet à des chances et à des diminutions d'intérêt<sup>1)</sup> ». On peut donc considérer que le parti de Paul représente l'aristocratie territoriale, et celui des Evangélista, la bourgeoisie capitaliste dont les fonds sont sujets au cours du marché. Mathias n'accepte le mariage qu'à la condition de constituer un majorat, bien inaliénable, uni à un titre de noblesse, et qui doit passer nécessairement avec le titre à l'héritier du titulaire. Ainsi le majorat reflète l'esprit féodal qui attache plus d'importance à la lignée qu'à l'individu. Par contre, M<sup>me</sup> Evangélista incarne l'individualisme égoïste qui privilégie avant tout le plaisir ou le bonheur personnel.

Si elle a choisi Paul comme gendre, ce n'est pas seulement pour s'approprier sa fortune et son titre de noblesse, mais aussi parce qu'elle voulait abuser de la faiblesse de cet aristocrate naïf pour satisfaire ses propres ambitions. Elle se proposait en déployant tout son talent, de lancer Paul sur le chemin glorieux d'un pair de France et d'un diplomate de haut rang, « afin de pouvoir goûter sous son nom les plaisirs de la puissance » (p. 545). A ce stade, elle appartient au groupe des femmes ambitieuses telles que Renée de l'Estorade dans *Mémoires de deux jeunes mariées* et M<sup>me</sup> Rabourdin dans *Les Employés*, celles qui s'efforcent d'assurer la réussite sociale d'un mari médiocre en déployant toutes les ressources de leur talent. Balzac estime assez ces ambitieuses, les classant dans la catégorie de « la femme supérieure » : dans l'univers de *La Comédie humaine*, les femmes ambitieuses peuvent être considérées comme des femmes dévouées, pourvu qu'elles cachent leur compétence aux yeux du monde et sauvent les apparences de la supériorité du mari sur la femme. Malgré son statut de belle-mère, M<sup>me</sup> Evangélista avait l'intention de se charger de jouer le rôle social de l'épouse en faisant corps avec sa fille<sup>2)</sup>. Mais lors de la signature du contrat, elle s'aperçoit que, toutes ses ruses étant déjouées

1) *Le Contrat de mariage*, Pléiade, t. III, 1976, p. 576. Toutes les références faites ici au *Contrat de mariage* se rapportent à cette édition.

2) A preuve son utilisation de la première personne du pluriel dans la formule

suivante qui évoque un ménage à trois : « nous lui ferons une belle existence. Tu le rendras heureux, et moi je me charge de sa fortune politique. [...] Oh ! nous serons bientôt au cœur des affaires, tout sera joie pour nous » (pp. 586–587).

par l'effet du majorat, elle a perdu l'avantage sur Paul. Profondément blessée dans son orgueil, elle éprouve une haine violente pour son gendre et jure de se venger de lui. Sa colère et sa rancune sont telles qu'elle se voit assimilée à Catherine II dans ses moments de colère<sup>1)</sup>, et comme le prouve cette expression : « une haine mortelle, orage sourd et sans éclair » (p. 598), sa haine et sa vengeance dépassent le cadre personnel pour prendre une dimension épique. Comparée aussi à Catherine de Médicis, elle est présentée comme une femme ayant « l'air et le port d'une reine » (p. 543), bien qu'elle soit une simple bourgeoise en tant qu'épouse de marchand. Par cette majesté de reine, elle surpasse donc les autres mères semblables du monde balzacien, calculatrices mais sans envergure, et en arrive à devenir un être exceptionnel.

La potentialité d'énergie destructrice de M<sup>me</sup> Evangélista apparaît sous une lumière diabolique, comme en témoignent les mots tels que « fatal pouvoir » et « *jettatura* » (p. 544). Sa perspicacité profonde, qui lui permet de deviner au premier regard le caractère d'un autre, ainsi que son désir de domination et sa volonté de la puissance font pendant à ceux d'Henri de Marsay, si bien que celui-ci considère lui-même l'antagonisme entre eux comme une relation de « diable contre diable » (p. 651). En outre, comme l'a bien vu Pierre Citron qui la nomme « le Vautrin du *Contrat de mariage*<sup>2)</sup> », elle égale Vautrin en tempérament aussi bien qu'en capacités. De même que ce dernier qui, se targuant de son omniscience, déclare à Rastignac : « Je sais tout<sup>3)</sup> », elle dit : « Je connais le monde, les hommes et les choses » (p. 616). Elle est au courant du mécanisme du pouvoir qui est étroitement lié avec le savoir. C'est pourquoi elle ordonne à sa fille de lui écrire souvent, en disant : « Il ne t'arrivera rien que je ne le sache » (p. 608). Le couple formé par M<sup>me</sup> Evangélista et Natalie ressemble en effet à celui de Vautrin-Lucien de Rubempré sur plusieurs points. Tout comme Lucien qui se soumet aveuglément à la volonté de Vautrin, Natalie se laisse mener comme un pantin par sa mère sans rien

1) « Si elle garda le sérieux des diplomates, son menton éprouva ce mouvement apoplectique par lequel Catherine II manifesta sa colère le jour où, sur son trône, devant sa cour et dans des circonstances presque semblables, elle fut bravée par le

jeune roi de Suède » (p. 598).

2) Pierre Citron, préface à l'édition Garnier-Flammarion du *Contrat de mariage*, 1966, p. 39.

3) *Le Père Goriot*, Pléiade, t. III, 1976, p. 137.

comprendre. Vautrin et M<sup>me</sup> Evangélista se cachent tous les deux dans les coulisses et y mènent l'action. Comme les rapports intimes de Vautrin avec Lucien évoquent l'homosexualité, le lien rattachant M<sup>me</sup> Evangélista à Natalie est trop fort pour pouvoir se réduire à la pure affection d'une mère pour sa fille. L'union étroite de ces deux femmes ne se limite pas seulement au plan psychique, sur le plan physique aussi, elles se comportent comme « deux amoureux » (p. 608). A preuve ces phrases suivantes où Balzac utilise des mots évocateurs de plaisirs voluptueux, tels que « câlineries » et « caresses » :

Pendant l'heure du réveil, toutes deux luttèrent de câlineries et de caresses en reprenant les heureux souvenirs de leur vie à deux, durant laquelle aucun discord n'avait troublé ni l'harmonie de leurs sentiments, ni la convenance de leurs idées, ni la mutualité de leurs plaisirs. (p. 606)

Tenant compte de cette union quasiment sensuelle des âmes et des corps, et du rôle de l'initiateur du mal que joue M<sup>me</sup> Evangélista auprès de sa fille, nous pouvons dire qu'il existe des traits communs entre le couple des Evangélista et celui de Vautrin-Lucien, qui est uni par un « pacte d'homme à démon<sup>1)</sup> ». Ainsi que Lucien qui appartient à Vautrin « comme la créature est au créateur<sup>2)</sup> », le corps et l'âme de Natalie sont, pour ainsi dire, possédés par sa mère. M<sup>me</sup> Evangélista fait de Natalie un instrument pour assouvir son désir de vengeance contre Paul, comme Vautrin se procure l'instrument de ses ambitions en concluant un pacte avec Lucien. Quoique la relation entre M<sup>me</sup> Evangélista et Natalie ne puisse être ramenée à un pacte diabolique aussi nettement que pour le couple masculin, il nous semble que Balzac considère ce couple féminin comme s'il était uni par un lien proche du pacte satanique. Max Milner explique l'essentiel du pacte diabolique dans l'univers balzacien comme suit : « Il s'agit de s'emparer d'une âme, de la vider de sa liberté, qui est l'effigie de Dieu en elle, et de s'y loger à la place du Créateur<sup>3)</sup>. » Il en résulte que sur ce sujet, ce qui est le plus important, c'est de posséder l'âme et le corps d'un autre et d'en disposer à son gré. Bien que Natalie apparaisse dès le début comme manifestant force et volonté, la Natalie

1) *Illusions perdues*, Pléiade, t. V, 1977, p. 703.

2) *Ibid.*

3) Max Milner, « La poésie du mal chez Balzac » in *L'Année balzacienne 1963*, Garnier Frères, p. 330.

d'avant le mariage, dans l'ignorance totale de la réalité, reste dans l'état pur où aucune passion ni aucun intérêt ne l'ont encore agitée. Cette fille, qui incarne dans un sens l'Innocence même<sup>1)</sup>, jure à sa mère : « je t'obéirai aveuglément » (p. 608). D'autre part, M<sup>me</sup> Evangélista dit elle-même : « Ma fille n'est-elle pas une autre moi ? » (p. 574). C'est ainsi qu'elle fait de Natalie « une autre moi » et la manipule à sa guise. Cet acte équivaut à l'usurpation de la place du Créateur, et c'est là que réside sa nature diabolique.

## II. La contestation de l'institution du mariage

Comme nous l'avons vu plus haut, M<sup>me</sup> Evangélista entre en parallèle avec Vautrin. Mais ce qui la fait différer profondément de Vautrin, c'est que le discours qu'elle adresse à sa fille se fonde sur la logique féminine, à l'inverse du principe masculin. Comme l'antiquaire de *La Peau de chagrin* dit à Raphaël en lui montrant le talisman, « Ceci, [...] est le *pouvoir* et le *vouloir* réunis<sup>2)</sup> », on peut considérer la réalisation immédiate de « Je veux » et « Je peux » comme la toute puissance à laquelle visent les êtres masculins. La force féminine, en revanche, consiste dans la négation telle que « Je ne peux pas » et « Je ne veux pas ». M<sup>me</sup> Evangélista, tenant cette négation pour « le grand talisman » (p. 612), précise ainsi :

Toute la vie d'une femme est dans : Je ne veux pas ! Je ne peux pas ! Je ne peux pas est l'irrésistible argument de la faiblesse qui se couche, qui pleure et séduit. Je ne veux pas, est le dernier argument. La force féminine se montre alors tout entière [...]. (*ibid.*) [souligné par nous]

Profitant de la situation du sexe dit faible, elle trouve la meilleure occasion de déployer son énergie dans la manifestation négative de la volonté, en mettant l'accent sur « Je ne veux pas » au lieu de « Je veux ».

*Physiologie du mariage* est une œuvre prétendument écrite pour les hommes, et à sa dédicace, l'auteur insère cette formule : « *Les dames n'entrent*

1) Balzac décrit son portrait ainsi : « La paix profonde et sereine imprimée par les sculpteurs aux visages des figures vierges destinées à représenter la Justice, l'Innocence, toutes les divinités qui ne savent

rien des agitations terrestres, ce calme est le plus grand charme d'une fille, il est le signe de sa pureté » (p. 548).

2) *La Peau de chagrin*, Pléiade, t. X, 1979, p. 87.

*pas ici*<sup>1)</sup>). Dans la Méditation X de cet ouvrage, sous le titre de « Traité de politique maritale », le narrateur met sur le même pied le gouvernement du peuple par les rois et celui des femmes par les maris, et traite du mariage politiquement. Or nous pouvons retrouver les mêmes termes politiques « gouverner », « dompter », « dominer », « commander », etc., dans le discours tenu par M<sup>me</sup> Evangélista envers Natalie. Mais les rôles des deux sexes y étant complètement renversés, ce sont les femmes qui à leur tour gouvernent et dominent les maris. Balzac appelle cette initiation de M<sup>me</sup> Evangélista la « haute politique de femme » (p. 613). Cette subversion des idées risque d'ébranler la société fondée sur l'autorité paternelle, et de la déséquilibrer dans sa structure. Par conséquent, le discours de M<sup>me</sup> Evangélista dépasse le particulier, pour toucher à un domaine d'ordre plus général : c'est la contestation de l'institution du mariage elle-même.

Au XIX<sup>e</sup> siècle en France, le mariage, privé de son mystère religieux, n'est plus qu'une institution politique, économique, ou juridique. Balzac affirme dans la *Physiologie* : « Le mariage peut être considéré politiquement, civilement et moralement, comme une loi, comme un contrat, comme une institution<sup>2)</sup> ». Le mariage, en tant que contrat social, tend à négliger la loi naturelle, c'est-à-dire la poursuite du bonheur individuel. Cette tendance est reflétée dans *Le Contrat de mariage* par l'opinion cynique de de Marsay qui n'estime le mariage que sur les plans politique et économique<sup>3)</sup>. Quand, dans les négociations du contrat, Paul essaye de persuader M<sup>me</sup> Evangélista de la sincérité de son amour en exprimant ses sentiments, le notaire Mathias l'intercepte et lui fait une observation : « Il ne s'agit pas ici de sentiments, [...] nous faisons les affaires de trois générations » (p. 571). Le mariage ayant partie liée avec « les affaires », il n'y a plus de place pour les sentiments personnels. M<sup>me</sup> Evangélista critique elle aussi le système français du mariage qui ne tient pas du tout compte de la naissance, ni de la vertu, ni de la personnalité, et qui en somme, ignore toutes les valeurs irréductibles à l'argent. Elle dit : « Ma

1) *Physiologie du mariage*, Pléiade, t. XI, 1980, p. 903.

2) *Ibid.*, p. 956.

3) Par exemple, de Marsay dit à Paul : « Qui se marie aujourd'hui ? des commerçants dans l'intérêt de leur capital ou

pour être deux à tirer la charrue, des paysans qui veulent en produisant beaucoup d'enfants se faire des ouvriers, [...] de malheureux rois qui continuent de malheureuses dynasties » (p. 531).

dot était la beauté, la vertu, le bonheur, la naissance, l'éducation. L'argent donne-t-il ces trésors ? » (p. 570). En outre, cette institution, fondée sur l'ordre patriarcal, favorise le mari. Le Code Napoléon empêche la femme de se rendre indépendante de son mari économiquement, pour l'enfermer uniquement dans l'espace domestique : par exemple, l'article 217 interdit à la femme de disposer de ses biens sans le consentement de son mari, même si ces biens lui appartiennent en propre. L'article 213 stipule ainsi : « Le mari doit protection à sa femme, la femme obéissance à son mari. » Comme le montrent les paroles suivantes de de Marsay : « Le Code, [...] a mis la femme en tutelle, il l'a considérée comme un mineur, comme un enfant » (p. 536), le Code civil d'alors met la femme sous la protection et la surveillance de son mari, en la réduisant au statut de « mineur ». C'est ainsi que la femme ne peut ni exister en dehors de la tutelle maritale, ni circuler à sa guise. Balzac fait mention à plusieurs reprises de la sacralisation de l'esclavage de la femme par la société dans la *Physiologie*, et dans les œuvres telles que *La Femme de trente ans* et *Honorine*, il aborde le thème de la femme mal mariée, contrainte de se subordonner à son mari pour qui elle n'éprouve aucune affection. Selon la lettre de Balzac adressée à M<sup>me</sup> Hanska<sup>1)</sup>, *Le Lys dans la vallée*, dont la rédaction remonte à peu près à la même date que celle du *Contrat de mariage*, fait contraste avec cette dernière œuvre pour ce qui concerne les rapports entre les époux. Tandis que M<sup>me</sup> de Mortsauf du *Lys*, qui souffre de la tyrannie de son mari, est si souvent appelée « esclave »<sup>2)</sup>, M<sup>me</sup> Evangélista vit en « grande dame » comme les « femmes servies par des esclaves » (p. 538).

Dans l'institution du mariage qui s'articule essentiellement sur l'assujettissement de l'énergie féminine, ce qui symbolise le plus la féodalité patriarcale, c'est le majorat qui exclut définitivement la femme des droits de succession. Car le propre de ce système est, selon Adrien Peytel, « de se transmettre de plein droit, de mâle en mâle, par ordre de primogéniture,

1) « J'ai bien avancé en corrections *Le Lys dans la vallée* [...]. Je vais, dans *La Fleur des pois* [= *Le Contrat de mariage*], me retourner sur moi-même. J'ai peint toutes les infortunes des femmes, il est temps de montrer aussi les douleurs des maris » (*Lettres à Madame Hanska*, Bouquins, t. I,

1990, p. 269).

2) D'après la concordance de *La Comédie humaine*, établie par Kazuo Kiriu, on peut trouver le mot « esclave » dans *Le Lys*, 21 fois sur 120 occurrences de ce mot dans l'ensemble.

sans qu'on pût intervertir cet ordre au profit des cadets ou des filles<sup>1)</sup> ». Pour M<sup>me</sup> Evangélista, la victoire de la bataille conjugale dépend de la possibilité de neutraliser l'effet du majorat. La solution qu'elle a trouvée, c'est de détourner sa fille de la maternité : il lui est venu à l'esprit de se servir de la sexualité à titre d'arme. Comme le prouvent les mots suivants de Mathias : « une femme légitime doit faire les enfants et les bien élever : [...] une femme n'est pas un instrument de plaisir, mais l'honneur et la vertu de la maison » (pp. 624–625), la sexualité de la femme mariée est considérée comme destinée seulement à la reproduction de l'espèce, mais pas au plaisir charnel. Les mots de Mathias correspondent bien au reproche que Renée adresse dans les *Mémoires de deux jeunes mariées* à son amie Louise, qui jouit de la passion amoureuse dans sa vie conjugale. Cette idée du mariage est communément admise à cette époque en France et certains critiques considèrent que Balzac lui aussi la partage. Comme le font remarquer Arlette Michel et Richard Bolster<sup>2)</sup>, même dans le cas de femmes mal mariées, pour lesquelles il éprouve une compassion profonde, Balzac fait passer la famille au premier plan. Car, épousant les idées de Bonald, il considère la famille comme le fondement de la société. Il recommande à ces femmes malheureuses, non pas de rompre ou violer le contrat matrimonial, mais de sublimer leur désir frustré pour finir par trouver leur bonheur dans la maternité. De ce point de vue, les femmes n'auraient que le choix entre deux formes d'avilissement : la prostitution publique ou la prostitution secrète. Dans le chapitre intitulé « Souffrances inconnues », rédigé en 1834 et incorporé plus tard dans *La Femme de trente ans*, une de ces mal mariées accuse la société de fonctionner comme un proxénète, en forçant la femme à se livrer à son mari malgré elle. Voici ses paroles pleines de désespoir, adressées à un prêtre :

Vous honnissez de pauvres créatures qui se vendent pour quelques écus à un homme qui passe, la faim et le besoin absolvent ces unions éphémères ; tandis que la société tolère, encourage l'union immédiate, bien autrement horrible, d'une jeune fille candide et d'un homme qu'elle n'a pas vu trois mois durant ; elle est vendue pour toute sa vie. [...] Telle est notre destinée, vue sous ses deux faces : une prostitution publique, et la honte, une pros-

1) Adrien Peytel, *Balzac Juriste romannique*, Ponsot, 1950, p. 169.

2) Arlette Michel, *Le Mariage chez*

*Honoré de Balzac*, Les Belles Lettres, 1978 ;  
Richard Bolster, *Stendhal, Balzac et le féminisme romantique*, Minard, 1970.



titution secrète et le malheur<sup>1)</sup>.

Balzac considère la maternité comme le seul moyen de salut dans ces calvaires féminins. Pour lui, la vocation des femmes, à la fois tragique et héroïque, consiste donc dans le sacrifice et le don absolu de soi, et l'amour maternel l'emporte sur la passion ou le plaisir. Même une femme de génie telle que la Félicité des Touches de *Béatrix* est obligée à la fin de désavouer la vie de femme libérée qu'elle a menée jusque-là, décrivant sa vie comme « un long accès d'égoïsme » et déclare : « La femme n'est égale à l'homme qu'en faisant de sa vie une continuelle offrande, comme celle de l'homme est une perpétuelle action<sup>2)</sup> ». Pour Balzac, défenseur de la Famille, il semblerait parfois qu'aucune femme ne saurait mépriser le devoir conjugal et maternel. Ce qui nous intéresse le plus ici, c'est que les instructions données par M<sup>me</sup> Evangélista à sa fille sont tout à fait contraires à ce principe. Car elle lui apprend à dominer son mari par la volupté, sans avoir d'enfant. Cela provoque le renversement total du système des valeurs dans le mariage : la sexualité féminine, qui était condamnée à l'esclavage, se transmue soudain en dispositif de domination. M<sup>me</sup> Evangélista exhorte Natalie, non pas à la « prostitution secrète », mais pour ainsi dire, à la prostitution volontaire : il s'agit non pas de se laisser contraindre à la prostitution par les entraves sociales, mais de se prostituer de sa propre initiative pour acquérir le pouvoir. Et Natalie, qui l'a comprise tout de suite, met en pratique cette haute politique féminine. Son habileté merveilleuse à cet égard est justifiée dans la lettre de Paul envers sa femme, écrite juste avant son départ pour Calcutta :

J'ai agi comme ces amants qui s'enferment dans une petite maison au bord d'un lac pour un an ou deux et qui se promettent de se tuer après s'être plongés dans un océan de plaisirs, mourant ainsi dans toute la gloire de leurs illusions de leur amour. [...] J'ai laissé une larme sur l'oreiller confident de nos joies. [...] je pars afin de conquérir le repos en conquérant une fortune assez considérable pour que nulle inquiétude ne trouble nos voluptés, [...]. Ni toi, ni moi, nous ne saurions nous passer des jouissances de la vie que nous menons. (pp. 628–629) [souligné par nous]

Paul agit comme un amant de sa femme plutôt que son mari, bien qu'ils

---

1) *La Femme de trente ans*, Pléiade, t. II, 1976, p. 1119. 2) *Béatrix*, Pléiade, t. II, 1976, p. 841.

se soient mariés depuis cinq ans. À preuve cette lettre citée plus haut, pleine de mots associés à la sensualité, tels que « plaisirs », « joies », « voluptés », et « jouissances », aussi bien que cette phrase mise à la fin de la lettre : « songe moins au mari qu'à l'amant dévoué » (p. 631). Dans la *Physiologie du mariage*, le narrateur déclare la possession juridique de la femme : « La femme est une propriété que l'on acquiert par contrat, elle est mobilière<sup>1)</sup> ». Le corps féminin se réduisant à un objet d'achat ou de vente en tant que « mobilière », le mari se définit comme le possesseur légitime de sa femme sur les plans amoureux, juridique, et économique. Par contre, Natalie, qui ne cesse d'attiser le désir de la possession amoureuse de son mari sans jamais l'assouvir, lui apparaît comme un être fuyant et insaisissable. Paul lui avoue dans sa lettre : « Le passé sera pour moi comme ces rêves du désir qui précèdent la possession, et que souvent la possession détrompe, mais que tu as toujours agrandis » (p. 630). Comme de Marsay observe justement à Paul : « le mariage te possédait » (p. 644), se renverse la relation possesseur-possédé entre les époux, de sorte que c'est le côté de l'époux Paul qui, déjà au lendemain de la noce, se voit forcé à « la plus parfaite obéissance » (p. 618) à son épouse.

Autrement dit, Natalie réussit à récupérer son propre corps de femme, qui était devenu la propriété de son mari par la vertu de l'institution du mariage, et gagne la liberté d'en disposer à sa guise. Mathias a déjà pressenti l'avenir de ces époux avant la signature du contrat de mariage : en remarquant que Natalie monte à cheval « comme un écuyer du Cirque », il l'a trouvée « quasiment émancipée » (p. 580). Cette figure nous rappelle la Lady Dudley du *Lys dans la vallée*, qui apparaît aussi en amazone exceptionnelle. Comme l'indique Alex Lascar<sup>2)</sup>, il y a beaucoup de ressemblances entre les traits physiques et moraux de ces deux femmes. Pour emprunter sa formule, « la silhouette de Natalie dans *Le Contrat de mariage* se précise et s'anime en référence au souvenir de lady Dudley<sup>3)</sup> ». Cette femme anglaise représente le type féminin qui vit au gré de son désir, libérée du joug de la famille, et il en va de même pour Natalie. Cinq ans après son mariage, cette dernière obtiendra l'autorisation du

1) *Physiologie du mariage*, p. 1030.

Garnier Frères, pp. 35–37.

2) Alex Lascar, « Une lecture du *Lys dans la vallée* » in *L'Année balzacienne* 1977,

3) *Ibid.*, p. 36.

tribunal pour une séparation de corps et de biens, et plus, elle ira jusqu'à exiler son mari à l'étranger avec l'aide de sa mère. Délivrée ainsi de toutes contraintes conjugales, Natalie sera alors totalement libre. Quant à M<sup>me</sup> Evangélista, son statut de veuve échappant à la tutelle maritale lui donne toute liberté pour effectuer des transactions immobilières. Les Evangélista mère et fille représentent donc dans le monde de Balzac le prototype de la femme émancipée contournant le contrat imposé par l'autorité paternelle.

### III. La tentative de subversion de l'ordre patriarcal

L'affrontement entre le contrat social fondé sur l'ordre patriarcal et le pouvoir féminin créé par un pacte "diabolique" est mise en relief par le changement de titre. Car à sa publication en novembre 1835, ce roman portait le titre : *La Fleur des pois*, et ce n'est qu'en 1842 dans l'édition Furne qu'il devint *Le Contrat de mariage*. Le premier titre était le sobriquet donné à Paul le dandy, et nous suggérait en même temps la faiblesse de ce dernier, comparé à la « fleur délicate qui veut une soigneuse culture, [...] que les façons dures empêchent de s'élever » (p. 537). D'autre part, le deuxième titre, pour emprunter la formule d'Henri Gauthier, « déplace l'attention du lecteur du point de vue psycho-sociologique au point de vue juridique<sup>1)</sup> ». Ce changement de titre est d'autant plus pertinent que dans la lettre adressée à sa sœur Laure Surville, Balzac manifeste son dessein : « J'ai représenté tout un avenir de deux époux par la scène seule du contrat de mariage, c'est le combat du jeune et du vieux notariat<sup>2)</sup>. » Il est vrai que tous les jeux secrets des intérêts et des sentiments convergent vers les trois journées employées pour les négociations du contrat, mais ce n'est pas à notre avis la seule raison du choix de ce titre. Le premier titre faisait de Paul le protagoniste principal du roman, nous conduisant ainsi à voir les événements à travers son regard, tandis que le deuxième titre, mettant le contrat de mariage lui-même au premier plan, dirige notre regard non seulement vers l'affrontement des deux notaires, mais aussi vers la façon dont M<sup>me</sup> Evangélista va défigurer ce contrat à

1) Henri Gauthier, Histoire du texte du *Contrat de mariage*, Pléiade, t. III, p. 1415.

2) Balzac, *Correspondance*, t. II, Garnier Frères, 1962, p. 749.

son profit. Balzac a donc changé son point de vue, qui est passé de l'époux à celui de l'épouse. Aux yeux de la femme, le contrat de mariage est doublement discriminatoire : l'institution du mariage, en tant que contrat social, empêche l'autonomie de l'être féminin ; la constitution du majorat stipulée dans le contrat exclut, elle, la femme du domaine social et économique. Il nous semble que Balzac a investi ce titre d'un double sens pour mieux dépeindre le pouvoir féminin qui s'oppose à l'autorité paternelle.

Une comparaison du texte définitif de l'édition Furne au manuscrit nous permet aussi de découvrir les deux modifications majeures que l'auteur apporte au personnage de M<sup>me</sup> Evangélista. Premièrement, dans le manuscrit, après le mariage de sa fille, elle l'accompagne à Paris pour y vivre avec elle ; dans le texte définitif, au contraire, elle renonce au monde brillant de la capitale, sur lequel elle a tant rêvé de régner, pour se retirer à la campagne. Ainsi la gaspilleuse, qui a dépensé d'immenses fortunes avec insouciance, se transforme tout à coup en femme économe qui s'attache considérablement aux terres : non seulement elle achète les terrains voisins des siens, mais aussi elle vise à s'emparer, sous le nom de Solonet, des propriétés foncières hypothéquées de son gendre. Il se produit en elle un transfert radical de valeurs : celles de la bourgeoisie, qui jouit de la consommation, sont remplacées par celles de l'aristocratie qui se fonde sur la propriété des terres.

La deuxième grande modification concerne le diamant que possède M<sup>me</sup> Evangélista. Dans le manuscrit, tous ses bijoux sont vendus conformément aux dispositions du contrat, tandis que dans le texte définitif, elle réussit à garder auprès d'elle, à grand renfort de ruses, le diamant appelé *Discreto* qui n'a jamais été mentionné dans le manuscrit. Ceci deviendra la cause principale de la ruine de Paul. Ce diamant est un bijou qu'elle a hérité de sa famille du côté maternel, qui appartient aux Casa-Réal, « illustre famille de la monarchie espagnole » (p. 538). Elle dit à sa fille : « il s'agit aujourd'hui de sauver un débris de notre maison, et de te donner une chose à laquelle je suis superstitieusement attachée » (p. 613). On a affaire justement au *Discreto*. La citation ci-dessus suffit à prouver que c'est un diamant auquel elle tient extrêmement, et qu'elle veut transmettre à sa fille à tout prix. Un marchand juif qui a évalué ses bijoux, expliquant la différence entre le prix d'achat et le prix de vente

par le principe du marché, lui dit : « Ceux qui conservent des diamants sont donc des fous » (p. 589). Quand M<sup>me</sup> Evangélista s'est décidée à les garder, il lui répond : « Vous avez tort [...]. Avec les revenus de la somme qu'ils représentent, en cinq ans vous auriez d'aussi beaux diamants et vous conserveriez le capital » (p. 590). Alors que le juif n'estime ces bijoux que par leur valeur d'échange, M<sup>me</sup> Evangélista de son côté, s'y attache obstinément sans se soucier de ses intérêts financiers. Son bijou favori, *Discreto*, est considéré comme un objet invendable et irremplaçable, dont le prix tient à la valeur d'usage. A propos de ce diamant, elle se confie à Paul de la manière suivante :

Eh bien, j'avoue ma faiblesse, vendre le *Discreto* me semble un désastre. Vendre un diamant qui porte le surnom de Philippe II, et dont fut ornée sa royale main, une pierre historique que pendant dix ans le duc d'Albe a caressée sur le pommeau de son épée, non, ce ne sera pas. (p. 614)

Ce sentiment est ancré dans les valeurs féodales de la noblesse, et non pas dans les valeurs capitalistes de la bourgeoisie. Il nous semble ici que M<sup>me</sup> Evangélista veut léguer à sa fille ce diamant de famille comme un bien héréditaire. La deuxième modification renforce donc aussi le revirement de M<sup>me</sup> Evangélista dans sa ligne de conduite : elle finit par donner la priorité à la succession de sa maison. En d'autres termes, le motif fondamental de ces modifications consiste à manifester le changement radical de la position de M<sup>me</sup> Evangélista. Elle apparaît d'abord comme la représentation de la bourgeoisie capitaliste, mais au cours des négociations du contrat, elle se transforme en un être qui incarne à sa manière les valeurs aristocratiques, telles que le respect des terres et des liens du sang. Quant au thème du couple mère-fille, Balzac l'a déjà abordé dans *Les Marana*, paru dans la *Revue de Paris* de 1832 à 1833, où il traitait de l'hérédité de la courtisane, transmise de mère en fille, et de la rédemption de cette hérédité fatale ; dans *Le Contrat de mariage*, en revanche, il veut dépeindre en contraste l'hérédité de la reine triomphante, transmise aussi de mère en fille, nous semble-t-il. Non seulement Balzac répète les mots qui nous indiquent l'attitude majestueuse de M<sup>me</sup> Evangélista, mais Casa-Réal signifie en espagnol "maison royale". Par conséquent, elle peut se considérer comme descendante de la reine. Cela revient à dire que grâce à ces deux modifications que nous avons examinées plus haut, la succes-

sion mise au premier plan, n'est plus celle de la maison de Manerville, mais celle de la maison Casa-Réal.

Or la scène principale du contrat de mariage se déroule dans l'année 1822, et à ce moment-là, ni le père de Paul, le type même du père tyrannique de l'ancien régime, ni le père indulgent de Natalie qui a offert à sa femme des fortunes inépuisables ne sont en vie. C'est Mathias seul qui assume la fonction de paternité, puisqu'il est appelé « patriarcal » (p. 582) ou « père Mathias » (p. 616), et qu'il se range parmi les notaires qui « s'intéressaient comme de seconds pères aux intérêts de leurs clients » (p. 560). Certes, il sert de père à Paul, en essayant de le protéger et de le sauver de la ruine. Mais il se limite strictement à sa fonction de notaire fidèle à la maison comtale de Manerville qu'il sert depuis longtemps. Son intelligence étant réservée seulement aux chiffres et aux intérêts, il est incapable de sonder les cœurs et impuissant à empêcher la déchéance de l'unique héritier de la famille. Balzac précise : « Si Me Mathias se connaissait à l'analyse des intérêts, il connaissait peu l'analyse des passions humaines » (p. 600). Par-dessus tout, son grand âge (69 ans) trahit la faiblesse de la paternité. Chose curieuse, la mort de M. de Manerville père et celle de M. Evangélista tombent la même année 1813. Cela correspond au moment de la chute de Napoléon, amorcée par son expédition en Russie en 1812. Surtout pour M. Evangélista, la période de 1800 à 1812, où il a montré une activité prodigieuse à Bordeaux, coïncide exactement au temps de l'apogée de Napoléon. D'ailleurs, dans la conversation liminaire que Paul et de Marsay ont eu sur le mariage, ce dernier fait mention de Napoléon en comparant le mariage au champs de bataille :

En état de mariage, un échec est irréparable. S'il est possible à un amant de faire revenir une femme d'un arrêt défavorable, ce retour, mon cher, est le Waterloo des maris. Comme Napoléon, le mari est condamné à des victoires qui, malgré leur nombre, n'empêchent pas la première défaite de le renverser. (p. 535)

Ainsi le mari est assimilé à Napoléon et à la fin de ce roman, quand Paul, désillusionné par la lettre de son ami, s'aperçoit de sa défaite totale dans la bataille conjugale, on le voit dormir de « ce profond sommeil qui suit les immenses désastres, et qui saisit Napoléon après la bataille de Waterloo » (p. 653). Etant donné que le nom de Napoléon apparaît au début et

à la fin du texte sous une forme si symbolique, nous pouvons dire que cette œuvre est traversée de part en part par la présence de Napoléon. Pour la génération romantique, Napoléon représente la Paternité avec une majuscule en tant que père tout puissant. Cela peut s'appliquer aussi à Balzac, qui avait pour objet de devenir le Napoléon des lettres. L'absence de ces deux pères se relie donc à celle de la Paternité incarnée par Napoléon. Profitant de cette absence de la Paternité, M<sup>me</sup> Evangélista se procure elle-même des terrains et fait transférer les propriétés immobilières de son gendre au nom de sa fille, et en même temps, elle conserve le bijou de sa famille du côté maternel pour le léguer à sa fille coûte à coûte. Cet acte nous amène à penser qu'elle veut établir une sorte de féodalité fondée sur l'autorité maternelle, qui puisse remplacer l'ordre patriarcal. Quant à Paul, condamné à la vie en exil par ces deux femmes, il avoue à Mathias : « Je ne suis plus M. le comte, [...]. Mon passage est arrêté sous le nom de Camille, un des noms de baptême de ma mère » (p. 621). C'est ainsi qu'il finit par être privé non seulement de sa fortune, mais aussi de son titre de noblesse et de son nom. En résumé, le pouvoir féminin des Evangélista mère et fille parvient à anéantir sa virilité et à désintégrer son identité. Telle est, nous semble-t-il, la fin ultime à laquelle vise le pacte diabolique conclu entre ces deux femmes.

## Conclusion

Comme nous l'avons analysé plus haut, le couple féminin, étroitement uni par une sorte de pacte diabolique, transforme la sexualité en dispositif de domination, afin de décomposer l'institution du mariage fondée sur l'ordre patriarcal. Et ce couple réussit à s'emparer du pouvoir en passant entre les mailles de la loi. Pierre Antoine Perrod fait observer que du point de vue juridique<sup>1)</sup>, Balzac fait constituer un majorat dans des conditions inhabituelles et déraisonnables, et qu'il exagère les conséquences du majorat sur l'épouse, en ignorant les textes de la loi alors en vigueur qui garantissent à la veuve du titulaire du majorat le droit de toucher une pension suffisante. Après avoir fait remarquer plusieurs erreurs juridiques

---

1) Pierre Antoine Perrod, « Balzac et les Garnier Frères, pp. 221-239. « majorats » » in *L'Année balzacienne 1968*,

dans *Le Contrat de mariage*, il conclut: « Honoré de Balzac a admirablement créé une situation dramatique hors du commun, mais [...] entraîné par le plan de son roman et le caractère de ses personnages, il n'hésite pas aller jusqu'aux limites du paradoxe<sup>1)</sup> ». Certes, mais si Balzac attribue au majorat un rôle décisif dans la bataille matrimoniale aux dépens de la vérité juridique, c'est à notre avis parce qu'il considérait celui-ci comme l'institution symbolisant le mieux l'autorité paternelle. Le majorat constitue un thème adéquat pour dépeindre un pouvoir féminin qui essaye d'ébranler l'ordre patriarcal, voire de le subvertir. Par ailleurs, la date de rédaction de ce roman (1835) n'est sans doute pas étrangère au choix de ce thème: la loi du 12 mai 1835 interdit tout établissement de majorats pour l'avenir, ce qui est le premier pas vers leur abolition totale. Quand Balzac écrit une brochure anonyme intitulée « Du droit d'aînesse » en 1824, qui semble plaider pour la cause royaliste, il le fait par calcul politique, pour déconsidérer les royalistes dans l'intérêt de l'opposition. Mais même à cette époque où Balzac se prétendait auteur libéral, son attitude était ambiguë : il a souvent déploré les conséquences funestes du partage de la propriété foncière en portions égales. Et selon la notice sur le texte « Du droit d'aînesse » rédigée par Roland Chollet, Christiane et René Guise<sup>2)</sup>, c'est dans son article « Du gouvernement moderne », publié dans *Le Rénovateur* en 1832, qu'il a pris nettement une position légitimiste en se prononçant pour une « loi sur le droit d'aînesse, restreinte à la pairie<sup>3)</sup> », soit, en somme, pour le majorat. Depuis cette conversion politique, il a toujours attaché beaucoup d'importance au majorat, le considérant comme nécessaire pour le maintien de l'ordre social. Il est donc probable qu'il pressentait l'avenir avec anxiété, face au démantèlement des majorats qui s'annonçait, et qui risquait de laisser libre cours à une montée des forces anarchiques, dont le pouvoir féminin était un composant.

Dans *Le Contrat de mariage*, le pouvoir féminin, ne s'exerce qu'à l'intérieur de la famille, et se contente de détruire l'homme faible et prédestiné à la défaite qu'est Paul de Manerville. Les ruses des deux femmes sont immédiatement décelées par de Marsay, qui peut deviner leurs intentions au premier coup d'œil. Leur force n'est pas suffisante

---

1) *Ibid.*, p. 238.

1996, p. 1268.

2) Balzac, *Œuvres diverses*, t. II, Pléiade,

3) *Ibid.*, p. 1082.



pour venir à bout de de Marsay qui a une connaissance parfaite du « mécanisme féminin » (p. 643). Dans l'ensemble de *La Comédie humaine*, M<sup>me</sup> Evangélista ne sera plus jamais mentionnée, et l'existence de Natalie sera limitée à une apparition épisodique dans *Le Lys dans la vallée* et dans *Une Fille d'Eve*. L'auteur ne s'intéressera plus à elles ni à l'existence d'un enfant dont Natalie annonce la conception à Paul dans sa lettre à la fin du roman. Balzac, nous semble-t-il, en tenant la présence de ces deux femmes pour exceptionnelle, veut les écarter de la société française, voire exorciser ce pouvoir féminin. En appelant l'animosité de M<sup>me</sup> Evangélista contre Paul, « la haine hispano-italienne » (p. 641), il réduit son énergie destructrice à de simples origines ethniques. Si Balzac analyse en détail la psychologie de la créole<sup>1)</sup>, c'est qu'il veut mettre en relief sa nature à part, pour y attribuer tout ce qu'il y a chez M<sup>me</sup> Evangélista d'inquiétant. Mais dans le roman que Balzac a écrit vers la fin de sa vie, intitulé *La Cousine Bette* (1846), apparaît une autre créole, Valérie Marneffe, appelée « la courtisane mariée », qui se trouve être en même temps une femme enracinée dans la vie parisienne. Le couple féminin de Bette et Valérie, elles aussi liées par une sorte de pacte diabolique, détruira plusieurs familles l'une après l'autre par la vertu de la sexualité. Leur pouvoir est d'autant plus dangereux et menaçant qu'il n'existe plus dans les années 40 d'hommes assez puissants pour le contrecarrer comme le pouvait de Marsay. Nous pensons donc que *Le Contrat de mariage* est une œuvre où le pouvoir féminin fait sa première apparition, où il renverse les fonctions des deux sexes imposées jusqu'alors par l'ordre patriarcal, et délivre la femme de son état de passivité et d'esclavage, pour la transformer en un être plus actif et plus autonome. Pour la première fois dans *La Comédie humaine*, la sexualité féminine est au pouvoir.

Kyoko MURATA

Maître de conférences

à l'Université de Jeunes Filles d'Osaka

1) « La créole est une nature à part qui tient à l'Europe par l'intelligence, aux Tropiques par la violence illogique de ses

passions, à l'Inde par l'apathique insouciance avec laquelle elle fait ou souffre également le bien et le mal [...] » (p. 605).